

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location d'un local situé 166 bd Jean Jaurès à La Ciotat pour  
l'aménagement d'une maison du bel âge.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, notre collectivité a souhaité créer sur tout le territoire du département des structures de proximité appelées maisons du bel âge, destinées à faciliter les démarches au quotidien des personnes du bel âge et à améliorer leur qualité de vie.

Ainsi le présent rapport a pour objet la prise à bail d'un local destiné à la création d'une maison du bel âge dans le centre-ville de la commune de la Ciotat, proposé au Département par la SOGIMA qui dispose de ce local dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti par la commune pour l'ensemble du bâtiment.

Il s'agit d'un local vacant et brut avec fenêtres, d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>, situé 166 bd Jean Jaurès, en rez-de-chaussée d'un immeuble élevé de 2 étages. Les travaux d'aménagement seront à la charge du Département, l'installation de l'évacuation pour les eaux usées restant à la charge du bailleur.

Le loyer annuel sera de 11 617,92 €HT, soit 13 941,50 €TTC, charges et impôt en sus, non connus à ce jour. Conclu pour une durée de 6 ans, le bail pourrait prendre effet à compter de l'obtention des autorisations administratives, purgées de tout recours.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente, de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL